



PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 120

Responsable publication : M. CHEVALIER
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.
E-Mail : mairie@plumaugat.fr
Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 18 Février 2021

RESUME CM DU 13 Février 2021 :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Dinan Agglomération : Pacte de gouvernance : Avis : M. le Maire fait part au CM du pacte de gouvernance qui est soumis à l'approbation des différentes communes de l'EPCI. Après délibération, le CM donne un avis favorable à ce pacte.

Convention Dinan Agglomération pour prestation lagunes : M. le Maire rappelle au CM que l'EPCI exerce la compétence assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018 et que dans le cadre de sa régie d'assainissement, il est proposé aux différentes communes de prendre en charge une partie des missions de ce service. Après délibération, le CM décide d'assurer pour 2021 la tonte aux abords de la lagune. Le temps passé sera indemnisé par DA.

Appel à projet Fonds friche : dépôt dossier subvention : M. le Maire expose au CM qu'il a été informé que dans le cadre du plan de relance il est possible de déposer un dossier d'appel à projet pour le recyclage des friches et précise que l'opération remembrement urbain engagée rue de Caulnes (ilot B & C) répond aux critères de ce dernier. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à déposer ce dossier.

Appel à projet socle numérique dans les écoles élémentaires : M. le Maire expose au CM qu'il a été informé que dans le cadre du plan de relance un appel à projet est lancé pour un socle numérique dans les écoles primaires afin de réduire les inégalités scolaires et lutter contre la fracture numérique. Considérant que ce projet permettrait l'achat d'équipement informatique pour l'école, le CM autorise M. le Maire à déposer ce dossier.

Travaux salle des fêtes : avenant n° 1 Lot 3 couverture bardage étanchéité : M. le Maire fait le point sur l'avancée des travaux de la salle et propose au CM un avenant de l'entreprise QUEMARD sur le lot n° 3 Couverture – bardage – étanchéité (Plus Value : 2 962.26 € HT, Moins Value : 6 042.42 € HT). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Lotissement Domaine de l'Etang – Tranche 1 / Eclairage : M. le Maire présente l'étude du SDE relative au à l'éclairage de la 1^{ère} tranche de lotissement qui s'élève à 28 512 € TTC (subventionné pour 17 165.89 €) + 8 % de maîtrise d'œuvre. Après délibération, le CM décide de réaliser ces travaux.

Lotissement Domaine de l'Etang – Tranche 2 Lancement appel d'offres travaux : M. le Maire fait part au CM du projet de viabilisation de la 2^{ème} tranche de ce lotissement et qu'il serait opportun de lancer une consultation d'entreprises. Après délibération, le CM décide de lancer un appel d'offre en 3 lots.

Lotissement Domaine de l'Etang : projet de construction de 5 logements sociaux - Cession de Terrain : M. le Maire rappelle au CM le projet de construction de 5 logements sociaux dans ce lotissement et des contacts avec NEOTOA bailleur social. Après délibération, le CM décide de vendre le lot n° 13 au groupe GASNIER au prix de 20 000 €, constructeur de NEOTOA.

Location bureau couturière : reconduction bail + révision loyer : M. le Maire rappelle au CM que le bureau n°1 place du commerce est loué depuis le 1^{er} décembre 2019 au prix de 20 € par mois. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer un nouveau bail et à fixer le prix du loyer à 40 € par mois.

Annulations réservations Manoir de la Rivière : Remboursement arrhes 2020 (sur budget 2021) : M. le Maire rappelle au CM sa délibération du 23 juin 2020 par laquelle il avait été décidé de rembourser les arrhes versées pour les réservations au gîte "le Manoir de la Rivière" suite aux annulations des locations liées à la crise sanitaire. Il informe que certaines réservations avaient été reportées sur 2021. Etant donné le contexte actuel, les locations dans les mois à venir ne sont toujours pas possible. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à rembourser les arrhes.

Prolongation annulation loyer restaurant : M. le Maire rappelle au CM la délibération du 15.12.2020 par laquelle le CM décidait d'annuler le loyer du restaurant jusqu'au 20 janvier. A ce jour les restaurants sont toujours fermés administrativement. Le CM décide d'annuler ce loyer jusqu'au 31 Mars.

PELE – MELE :

1 – **Inscription sur les listes électorales :** nous vous rappelons qu'il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales tout au long de l'année. Renseignements en mairie.

2 – **Végétation et entretien de vos abords :** chaque habitant est responsable des abords de son logement. En bordure l'élagage incombe au propriétaire ou à son locataire qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique. Il appartient donc à chacun de faucher et arracher les mauvaises herbes, tailler les branches qui dépassent sur l'espace public.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public, et leur hauteur est de 2 mètres maximum voir moins suivant le dégagement de visibilité indispensable pour la circulation.

3 – IMPORTANT : La collecte des bacs jaunes (tous les 15 jours) est, cette année calée sur les semaines impaires !

4 – Les cartes de pêche 2021 de l'AAPPMA – pêcheurs de la Haute Rance – sont arrivées et à disposition chez les dépositaires habituels. En retirant votre carte, pensez à demander la carte de la Rance et de ses ruisseaux. Il est également possible de prendre sa carte sur internet à l'adresse suivante : www.cartedepeche.fr en précisant votre adhésion à l'AAPPMA de Caulnes.

Assemblée générale : Dimanche 21 février à la salle des fêtes de Caulnes

5 – L'INSEE réalise une enquête de février à avril 2021 sur les ressources et les conditions de vie des ménages. Dans ce cadre, vous serez peut être interrogé par une enquêtrice de l'INSEE qui sera munie d'une carte.

DATES A RETENIR :

Horaires de la mairie :

Accueil du public du mardi au samedi de 8H30 à 12H30.

Permanences :

Maire / Conseiller Départemental : sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.

Permanence des adjoints sur rendez-vous.

Aide à l'usage du numérique,

Aide aux démarches en ligne :

GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS ! OUVERT A TOUS !

Un médiateur numérique vous aide dans vos démarches les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de 9H00 à 12H00. *Partenariat avec Familles Rurales.*
Prochaines permanences : les 3, 17 et 31 mars.

Horaires de la Bibliothèque :

1^{er} et 3^{ème} mardis du mois de 16H00 à 18H00
Et tous les mercredis de 15h00 à 17h30 et samedis de 10h30 à 12h00

Dinan Agglomération vous accueille pour vos démarches à la maison du développement à Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30.

Rappel : vous pouvez recevoir les informations de la commune sur votre smartphone grâce à l'application **Centolive**

NOUVEAU sur la Place du Commerce : A partir du 25 février, tous les jeudis de 11H30 à 12H30, la **boucherie – charcuterie " Maison LAUNAY" de Merdrignac** se propose de vous livrer les colis que vous aurez préalablement commandés : boucherie, charcuterie, traiteur,...

Pour plus d'information : 06.89.11.14.20 – Maison LAUNAY

Permanences du Secours Populaires :

une épicerie solidaire ouvre ses portes le mercredi 1 semaine sur 2 de 14H00 à 16H30 à la Maison des Associations, rue Valaise à Caulnes –
Renseignements sur place ou au 07.84.39.25.35.
Prochaine permanence : le 24 février

Numéros d'urgences / numéros utiles :

Pompiers : 18 / Gendarmerie : 17 / SAMU : 15 Appel d'urgence depuis votre fixe ou votre mobile : 112

COVID 19 : Une plateforme téléphonique, accessible au 0800.130.000 (appel gratuit depuis un poste fixe en France, 7 jours sur 7, 24h/24) permet d'obtenir des informations sur le Covid-19 et des conseils non médicaux.

Vigilance renforcée vis-à-vis des violences conjugales et intrafamiliales en période de confinement :

Le confinement à domicile peut créer un terreau propice aux violences conjugales intrafamiliales. Pour protéger et soutenir au mieux ceux qui en sont victimes, plusieurs dispositifs ont été mis en place.

La plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes <https://arretonslesviolences.gouv.fr/> est opérationnelle 24h/24 et 7jours/7. Elle permet aux victimes de dialoguer en direct et de manière anonyme avec des policiers et des gendarmes spécialement formés et de pouvoir bénéficier d'assistance et de conseils.

Le **39-19** pour un conseil, une orientation ou signaler un fait de violence ; numéro gratuit fonctionnant du lundi au vendredi de 9h à 12h, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18h.

ESPACE FEMMES

Espace Steredenn – 1 route de Dinard à Dinan Tél. : 02.96.85.60.01 Site Internet : <http://www.espacefemmes.steredenn.org>

ASAD Méné Rance, Services aux personnes

16 Rue de Dinan – 22350 – Caulnes – 02 96 83 98 70

ASSISTANTE SOCIALE

Adresse : Maison Intercommunale, 10 rue Ville Chérel, 22350 Caulnes Tél. : 02.96.80.00.80

Permanences sur RDV : Tous les 15 jours à partir du 17 novembre 2020 et jusqu'à nouvel ordre.